

MISE À DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

Paris, le 4 avril 2022 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) présente ses comptes annuels au 31 décembre 2021, arrêtés par la Gérance, revus par le Conseil de Surveillance et validés par le Commissaire aux Comptes le 28 mars 2022. Le rapport financier annuel a été mis à la disposition du public ce jour et peut être consulté dans la rubrique « Publications » sur le site de la société www.altur-investissement.com.

5 cessions, 1 investissement et 3 réinvestissements réalisés en 2021

En juillet 2021, nous avons cédé nos participations au capital de deux sociétés, Solem, concepteur et fabricant montpelliérain de systèmes de domotique que nous accompagnions depuis 2016 et La Foirfouille, distributeur à prix discount, dans laquelle nous avons investi en 2014. Comme indiqué, notamment dans le communiqué de presse dédié à l'ANR au 30 septembre 2021, la valorisation de cession de ces deux participations avait déjà été prise en compte dans l'ANR au 30 juin 2021.

L'année 2021 avait commencé par une reprise puis une période d'incertitude et le deuxième semestre a été celui du rattrapage et de la saisie d'opportunités de cessions pour les entrepreneurs. Plusieurs dirigeants conscients des incertitudes politiques, géopolitiques, économiques ou sanitaires ont su saisir des opportunités de cessions partielles ou totales. Le quatrième trimestre a donc vu se réaliser des cessions basées sur des valorisations nettement supérieures à celles envisagées car les fonds de private equity avaient des ressources importantes non employées. Il y avait sur le marché un nombre limité de belles entreprises, que beaucoup de fonds sollicitaient et une montée exceptionnelle des multiples d'EBITDA de cessions en est résulté. Altur Investissement a ainsi cédé, en décembre, ses participations au capital des sociétés Babyzen, concepteur aixois des poussettes compactes Yoyo et Complétude et Kinougarde, spécialistes des services à l'enfance à travers le soutien scolaire (Complétude) et la sortie de crèche (Kinougarde).

En octobre, Altur Investissement a réinvesti une partie de sa plus-value dans l'Hôtel Mercure Nice Notre Dame, concrétisant partiellement sa liquidité. La valorisation de cette société était également déjà prise en compte dans l'ANR au 31 juin 2021.

Altur Investissement a également réinvesti au capital des sociétés Pompes Funèbres de France et Menix afin de les accompagner dans leur programme de croissance externe.

En décembre 2021, Altur Investissement a investi au capital de la société Naogen Pharma localisée à proximité de Nantes qui développe, produit et commercialise des produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive (TEP - Tomographie par émission de positons) pour les services de médecine nucléaire des hôpitaux.

Résultats au 31 décembre 2021

Altur Investissement a dégagé un résultat net de 14 811 200 € au titre de l'exercice 2021. Ce résultat intègre les plus-values relatives aux cessions des titres de participations ainsi que les produits financiers (principalement composés des intérêts d'obligations convertibles), déduction faite des charges d'exploitation et des charges financières (provisions principalement).

Bilan et trésorerie

Au 31 décembre 2021, les immobilisations financières d'Altur Investissement, reflétant la valeur comptable des participations détenues par le groupe, atteignent 22,17 millions d'euros (contre 34,7 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Conformément aux principes comptables en vigueur, Altur Investissement ne comptabilise pas les plus-values potentielles résultant de l'écart entre la valeur estimative (Actif Net Réévalué) et la valeur comptable nette.

La trésorerie (valeurs mobilières et disponibilités) s'élevait quant à elle à 25,02 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 1,96 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Perspectives 2022

Comme annoncé le 16 mars 2022, Altur Investissement a pris une participation au capital de la société EMP Rotomoulage. Cet investissement est fidèle à notre politique d'investissement qui consiste à accompagner des dirigeantes et dirigeants lors d'opérations de capital développement sur des sociétés en croissance.

Remboursement des ADPR

Le gérant d'Altur Investissement projette de profiter des bons résultats financiers d'Altur Investissement au titre de l'exercice 2021 en vue de procéder, à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 25 avril prochain, au rachat et remboursement de l'intégralité des Actions de Préférence Rachetables (« ADPR ») émises par Altur Investissement en mars 2020. Conformément aux statuts et aux termes et conditions des ADPR le prix de rachat serait égal au prix d'émission des ADPR, augmenté d'une prime de rachat égale à 10% du prix d'émission des ADPR et ajusté, le cas échéant, de +5% ou -5% du prix d'émission des ADPR dans l'hypothèse où le cours moyen pondéré par les volumes des actions ordinaires Altur Investissement au cours des 20 dernières séances de Bourse précédant la date d'annonce du rachat des ADPR serait de 20% supérieur, ou inférieur, au prix de souscription des ADPR (5,91 €).

Modification des règles de franchissement de seuil

Il sera proposé aux actionnaires d'Altur Investissement lors de l'assemblée générale annuelle du 25 avril prochain de se prononcer sur une modification du seuil relatif aux franchissements de seuil (tel que prévu à l'article 6.7 des statuts d'Altur Investissement) pour faire passer ledit seuil de notification à Altur Investissement de 5% du capital ou des droits de vote (seuil actuel) à 1%, et multiples de 1%, du capital ou des droits de vote d'Altur Investissement.

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

25 avril 2022 : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire annuelle d'Altur Investissement

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'Altur Investissement sont répartis au sein de 14 sociétés, 3 FPCI et 1 portefeuille secondaire dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;

- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *Naogen Pharma*, produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive ;
- *FPCI Capital Santé 1*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé 2*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires et gérant d'agences en propres ;

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers.

Distribution spécialisée :

- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *EMP Rotomoulage*, développe et produit des pièces rotomoulées sur mesure ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy Investissements*, portefeuille détenant des titres de participation de 3 PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairét
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairét@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.